

Bonjour,

Vous avez réservé une formation « Permis AM » sur le centre de Montlhéry et nous vous en remercions.

Le rendez-vous est à l'heure indiquée sur votre espace client dans « Ma formation », à l'adresse suivante :
EASYMONNERET MONTLHERY (91) : Autodrome de Linas-Montlhéry - Avenue Boillot - 91310 LINAS



Un équipement adapté (casque, gants homologués, blouson, jean et chaussures montantes) est obligatoire*.

**EasyMonneret se réserve le droit d'annuler la formation de l'élève en cas d'équipement jugé insuffisant*

AVANT LA FORMATION :

- **Assurance complémentaire** AMA Assurances «ADH CONDUITE 10» (optionnelle)
Le règlement se fait directement en ligne au moment de la commande ou bien en effectuant une commande ici et vous devez envoyer par vos soins le bulletin d'adhésion à : info@ama.fr

LE JOUR DE LA FORMATION merci d'apporter les documents demandés :

- **Contrat de formation et reconnaissance d'information** signés (obligatoire)
- **Attestation de suivi de formation** (obligatoire)

APRES VOTRE JOURNEE DE FORMATION merci d'envoyer par mail les documents demandés :

Afin que nous puissions faire votre demande de permis AM par le biais du site du gouvernement (ANTS), vous nous ferez parvenir par mail les scans suivants (1 justificatif par pdf et l'ensemble des justificatifs dans un seul mail !) :

Où envoyer les documents ? => montlhery@easymonneret.com

- **Carte d'identité** ou **passport** de l'élève recto-verso
- **Carte d'identité** ou **passport** du responsable légal recto-verso (si mineur)
- **Justificatif de domicile*** récent (s'il n'est pas à votre nom et/ou que vous êtes mineur(e), joindre une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et l'hébergé ainsi que la photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'hébergeant)
** FACTURE de moins de 6 mois : mobile, eau, électricité ou dernier avis d'imposition. Pas d'échéancier, ni de quittance, ni d'attestation.*
- **Attestation de suivi de formation** complète, signée et tamponnée
- **Photo d'identité à signature numérique = ephoto** (la ephoto est le moyen le plus fiable et le plus rapide pour obtenir son permis, nous n'acceptons plus les photos standards)
- **ASSR1*** signée (Attestation passée au collège, en 5ème, avant 14 ans)
**Si l'ASSR2 a été passé, l'ASSR1 n'est PLUS VALABLE*
- **ASSR2** signée (Attestation passée au collège, en 3ème, en principe avant 16 ans)
- **Autorisation parentale** signée (si mineur)
- **Attestation de recensement** (si plus de 16 ans)
- **Certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)** (de 17 à 24 ans)
- **Livret de famille** (si mineur)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU EN PLUSIEURS MAILS NE SERA PAS TRAITE ! MERCI DE VERIFIER SI TOUS LES DOCUMENTS SONT BIEN PRESENTS, VALIDES, LISIBLES ET AVEC LES BORDURES APPARENTES POUR LES PIECES D'IDENTITE.

Délai d'instruction : une fois le dossier complet, il faut compter sur des délais variables entre 15 jours à 2 mois. Vous recevrez toutes les mises à jour de votre dossier par sms ou mail, pas besoin de nous contacter pour suivre l'avancement de votre dossier.

Si le délai est supérieur à 2 mois : si votre demande d'instruction dépasse le délai de 2 mois, c'est à ce moment-là qu'il faudra nous recontacter afin qu'on relance la demande.

L'Equipe EasyMonneret vous souhaite une excellente formation !

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE : PERMIS AM (BSR)

EasyMonneret Montlhéry (91) : Agrément n° E1109108060

Civilité : M. Mme

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article I : L'établissement **EASYMONNERET** dispensera au postulant un cycle d'enseignement comprenant une partie théorique et une partie pratique défini par le Programme National de Formation.

Programme officiel de la formation obligatoire :

- La formation se compose des 5 séquences suivantes :
- Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Formation à la conduite hors circulation
- Code de la route
- Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
- Sensibilisation aux risques (si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal)

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performances requis. Les cours pratiques (hors et en circulation) seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Article II: Le postulant suivra, selon le planning arrêté d'un commun accord les cycles d'enseignement théorique et pratique préalablement définis selon disponibilités des parties et aptitudes et progrès du postulant. Dans le cadre du présent contrat, l'établissement fournit à l'élève une formation tant théorique que pratique. Le nombre d'heures est de 8 heures de cours sur deux demi-journées.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué.

L'établissement tient l'élève informé de la progression de sa formation.

A l'issue du plateau, c'est le formateur qui validera la sortie en circulation radioguidée. C'est à l'issue de cette circulation que l'attestation lui sera délivrée.

Les éventuelles prestations supplémentaires, nécessaires à l'achèvement de la formation et non comprises dans le descriptif contractuel ci-dessous, seront facturées et payable préalablement à la délivrance de la prestation, selon le tarif en vigueur dans l'établissement.

Article III: L'établissement **EASYMONNERET** délivrera les prestations suivantes selon le tarif affiché à la date de la signature du contrat.

Tarif unitaire

Formation Permis AM | 2 demi-journées (8h au total)

210€

Article IV : Le présent contrat définit les relations entre le postulant et l'établissement **EASYMONNERET** durant la période de validité de celui-ci.

Article V : De convention expresse entre les parties, le prix de la formation prévu à l'article **III** sera réglé à l'inscription.

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes due, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat.

Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant remise de l'attestation de suivi de formation.

Article VI : En cas de difficulté ou de cas fortuit de se rendre à une leçon de conduite, le postulant informe l'établissement **EASYMONNERET** dans les meilleurs délais et en tout état de cause au minimum 3 jours ouvrés à l'avance. Hors motif légitime dûment justifié. A défaut, le coût correspondant à tout cours ou leçon non décommandé reste dû à l'établissement.

La direction de l'établissement **EASYMONNERET** se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les leçons déjà réglées qui ne seraient pas déjà reportées donneront lieu à un remboursement ou à un report.

Article VII : le contrat peut être résilié par l'élève à tout moment et par l'établissement en cas de comportement de l'élève contraire au règlement intérieur.

Article VIII : Les différents qui peuvent survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat sont autant que possible réglé à l'amiable entre les parties. A défaut, la partie la plus diligente soumettra le litige devant la juridiction territoriale compétente.

Article IX : L'établissement n'a pas souscrit de garantie financière.

Article X : Vous devez vous munir obligatoirement d'une paire de gants, de chaussures montantes, d'un jeans et d'un casque intégral (nous pouvons vous prêter des casques NOLAN). L'accès aux cours sera refusé et non remboursé si ces conditions ne sont pas remplies.

En outre, le postulant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

IMPORTANT : RECONNAISSANCE D'INFORMATION (assurance optionnelle à remplir en cas de souscription)

Je certifie avoir reçu de l'Ecole MONNERET toute information nécessaire à mon appréciation des conditions de formation et d'assurance pendant l'apprentissage hors circulation et en circulation radioguidée.

Aussi, j'accepte cette formation, et notamment de manœuvrer et de piloter un scooter seul(e) sans moniteur derrière moi, avec les risques et périls inhérents à ce type d'engin.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance « Assurance complémentaire AMA » dans le but d'obtenir des indemnités en cas d'accident corporel, pour la somme de : 10 € TTC.

Que je souscris

Que je refuse (*)

() J'affirme être parfaitement assuré par ailleurs sans faire la confusion avec une assurance de responsabilité civile ou mutuelle. En tout état de cause, cette présente déclaration ne m'interdit pas d'exercer un recours envers tout tiers responsable d'un préjudice dont je serais la victime.*

Fait à

le

Signature du responsable de l'établissement

Signature du postulant ou de son représentant légal
Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM
DU PERMIS DE CONDUIRE.**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme : MONNNERET FORMATION - EASYMONNERET
N° d'agrément : E1109108060
N° SIREN ou SIRET : 352 286 819
Adresse : Autodrome de Linas Monthéry, Avenue Boillot 91310 LINAS
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : à EVRY le 17/03/11

ATTESTE QUE

Nom de famille : _____
Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____

A SUIVI 8 HEURES DE FORMATION PRATIQUE :

OPTION CYCLOMOTEUR
OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

Nom de l'enseignant : _____
N° de l'autorisation d'enseigner : _____
Date* de délivrance de l'attestation : _____
*date de la formation

Signature du bénéficiaire de la formation

*Pour l'élève mineur, signature du ou des parents
ou du représentant légal*

*Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et
signature du titulaire de l'agrément*

Avertissement

La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

Un exemplaire Élève, un exemplaire Établissement.

AUTORISATION PARENTALE - PERMIS AM/BSR

(uniquement pour les mineurs)

Je soussigné(e) : Mme M

NOM : _____ Prénom : _____

Père Mère Tuteur et à ce titre représentant légal

- Certifie avoir été informé par l'établissement de formation ci-dessous désigné
 - des conditions d'évaluation qui précèdent la phase d'apprentissage en circulation,
 - des conditions d'apprentissage en circulation avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger,
 - des garanties d'assurance couvrant les dommages liés à cette formation.

- Autorise (nom d'usage) :

NOM : _____ Prénom : _____ à suivre cet
apprentissage sous la responsabilité de l'enseignant.

- Autorise, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale :

OUI NON

En cas d'accident, la personne à contacter est :

Nom et prénom :

Tél.

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant mineur

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e)

(l'hébergeant)

Prénom :

NOM :

né(e) le

à

déclare sur l'honneur héberger à mon domicile :

(l'hébergé)

Prénom :

NOM :

né(e) le

à

depuis le

à l'adresse suivante :

Rue :

Code Postal :

VILLE :

Fait à

, le

Signature de l'hébergeant

Signature de l'hébergé